

ANNEXE 1

Marque Lilliputiens

Critères d'agrément Et Conditions de la distribution sélective

Ventes via les points de vente physique du Distributeur

Lilliputiens est une marque spécialisée dans la création et le développement de jouets d'éveil, de livres, d'articles cadeaux puériculture, de bagagerie et de décoration pour les enfants de 0 à 6 ans. Le positionnement de la marque Lilliputiens est unique en ce qu'il est fondé sur des valeurs fortes qui sont la place centrale de l'enfant et la création de valeur dans chacune des actions de la marque. L'offre Lilliputiens se différencie par sa qualité exceptionnelle, sa haute-sécurité et la grande créativité des Produits qui la constituent. L'objectif premier se retrouve dans les valeurs communiquées au travers des jouets : des valeurs éducatives, ludiques et esthétiques. Chaque Produit est une création belge, protégée par un copyright. L'équipe de créatrices intègrent la sécurité dans chacun de leurs projets. Les matières premières sont choisies avec le plus grand soin et le jouet final subit une batterie de tests par des laboratoires externes reconnus, avant d'arriver sur les rayons des magasins. La marque Lilliputiens garantit ainsi la qualité et la sécurité des Produits et dès lors la qualité de l'offre des partenaires commerciaux. Chaque jouet est testé pour l'utilisation dès la naissance et est conforme aux normes européennes et internationales.

Les cibles principales de la marque Lilliputiens sont les parents et grands-parents d'enfant âgés de 0 à 6 ans. Les parents d'enfants de cet âge comprennent un produit et en intègrent les qualités principalement en le voyant et le touchant. Ils sont très sensibles aux critères de développement éducatif, de qualité et sécurité. Il est donc essentiel pour satisfaire cette cible : (i) qu'elle puisse comprendre le produit, découvrir l'ensemble de ses activités et appréhender ses atouts différenciant, (ii) que les Produits soient regroupés dans un espace de présentation d'un assortiment de grandes marques qualitatives du jouet, répondant ainsi à l'intérêt de la cible et (iii) qu'elle puisse s'adresser à un personnel susceptible de la renseigner et la conseiller sur sa recherche de jouets.

Les Produits nécessitent donc pour leur commercialisation le recours à des vendeurs spécialisés et qualifiés qui puissent apporter les informations et conseils d'utilisation requis aux consommateurs. La commercialisation de ces produits "haut de gamme" impose l'intervention d'un personnel de vente spécialisés et qualifiés qui puissent apporter les informations et conseils d'utilisation requis aux consommateurs et un environnement de vente adapté et conforme à la qualité des Produits et au prestige de la marque Lilliputiens. Les Produits doivent être présentés en magasin de façon optimale, regroupés, dans un endroit accessible, visibles par les plus grands nombres de visiteurs magasins (petits et grands), dans un environnement correspondant à l'image qualitative et au rayonnement de la marque Lilliputiens. Les Produits doivent être présentés dans un linéaire propre, entretenu et maintenu dans un bon état général. Afin d'offrir une offre représentative dans un contexte valorisant, Lilliputiens préconise que le Distributeur référence : Minimum 30 références pour les surfaces commerciales jusqu'à 200m², Minimum 40 références pour les surfaces commerciales de 200 à 500m², Minimum 80 références pour les surfaces commerciales au-delà de 500m².

Pour toute utilisation et mention de la marque et logo Lilliputiens et de ses gammes de Produits, le Distributeur devra (i) respecter la charte graphique, les logos et signes figuratifs Lilliputiens disponibles, en en faisant la demande à l'adresse suivante : marketing@lilliputiens.be (ii) faire ne sorte que les messages associés et toute communication quelque soit le support ne soient pas déceptifs (surévaluation des bénéfices clients / produits) ou contraires aux bonnes mœurs. (iii) se référer aux descriptifs Produits, gammes, figurant sur le site www.lilliputiens.be, et (iv) pour chaque action promotionnelle développée avec des Produits, faire valider un bon-à-tirer du document (catalogue, affiche, encart,...) par JURATOYS.

Pour faciliter la lecture de l'offre, la visualisation des Produits et la reconnaissance de la marque Lilliputiens, JURATOYS met à disposition du matériel publicitaire de vente que le distributeur devra utiliser à bon escient. Le matériel publicitaire doit être maintenu en bon état, utilisé pour l'usage exclusif des Produits et exposé à la vue du public.

JURATOYS

Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €

RCS de Lons le Saunier 453 389 660

Siège social : 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET, France

Ventes via le site Internet du Distributeur

Principes

La sécurité des consommateurs, le respect des valeurs de la marque et la préservation de l'image de marque Lilliputiens contribuent à sa reconnaissance nationale et internationale. La haute qualité des Produits impose que leur commercialisation, y compris sur internet, soit confiée à un personnel qualifié, capable de dispenser des informations pertinentes aux consommateurs. Afin de répondre à ces exigences, JURATOYS a établi ci-après des critères qualitatifs objectifs adaptés à la spécificité des Produits et à leur commercialisation sur internet, que le Distributeur doit respecter s'il désire vendre les Produits sur internet. Le non-respect de ces exigences entraîne l'interdiction immédiate de commercialisation des Produits.

Point de vente physique

Sauf accord contraire, préalable et écrit de JURATOYS dans les Conditions Particulières, le Distributeur n'est autorisé à vendre les Produits par internet via son propre site web, uniquement s'il dispose également d'un point de vente physique (ci-après le « Point de vente »). Le site internet du Distributeur a pour vocation de susciter l'intérêt et la curiosité des consommateurs, de les informer mais aussi de vendre les Produits dans le respect de la marque Lilliputiens.

Sauf accord contraire, préalable et écrit de JURATOYS dans les Conditions Particulières, la vente à des tiers de type site internet « Marketplace » n'est pas autorisée.

Présentation et environnement des Produits

Le site internet du distributeur

Le site internet du Distributeur doit être positionné en tant que spécialiste du jouet ou/et de la puériculture ou/et de la bagagerie ou/et du monde de l'enfance ou/et « lifestyle ». Son objet doit être la promotion des activités et des produits du Point de Vente du Distributeur. Si plusieurs catégories de produits différents sont présentées ou vendues sur le site internet du Distributeur, il devra réservé un espace dédié et identifiable réservé uniquement aux Produits.

Le nom du site internet du Distributeur doit reprendre le nom de l'enseigne du Point de vente. Un ou plusieurs autres mots peuvent être ajoutés au nom de l'enseigne, tout en permettant à un consommateur non averti de faire immédiatement le lien entre le nom de l'enseigne du Point de vente et le nom du site internet du Distributeur. Ce nom ne peut toutefois pas contenir le nom des marques de Lilliputiens dans son nom commercial et l'URL d'accès principal. Si le site internet du Distributeur est hébergé par une plateforme tierce, JURATOYS refuse que les clients accèdent au site du distributeur via un site qui porte le nom ou le logo de la plateforme tierce.

Le Distributeur devra soumettre à JUURATOYS, pour accord préalable, l'adresse et la dénomination du site, ainsi que sa charte graphique et sa configuration afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec la qualité et avec l'univers des Produits et qu'elles correspondent à ce que les consommateurs peuvent attendre en termes de conseil. Ainsi, le site internet du Distributeur ou l'espace dédié devra être conforme aux exigences de commercialisation des Produits. Il devra donc permettre la mise en valeur technique, esthétique et promotionnelle des Produits tout en reflétant, pour les consommateurs, l'univers qu'ils peuvent trouver dans les commerces qui les proposent à la vente (en ce compris notamment les principes de l'article 10 .6 des présentes Conditions)

JURATOYS

Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €

RCS de Lons le Saunier 453 389 660

Siège social : 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET, France

Le site internet du Distributeur devra offrir une présentation claire des Produits et la navigation devra s'effectuer de manière simple.

Les Produits devront être répertoriés soit dans un espace spécifiquement dédié à la marque Lilliputiens, soit dans une sous-catégorie spécifiquement dédiée à la marque Lilliputiens au sein d'une catégorie de Produits plus générale. Les Produits de la marque Lilliputiens devront être présentés de manière individualisée par rapport aux autres marques présentes sur le site internet du Distributeur, de telle manière qu'ils soient facilement distingués des produits des autres marques.

Les Produits devront impérativement être présentés au sein d'une large gamme de propositions, dans un environnement valorisant à la présentation raffinée, tout en proposant des conseils à suffisance. En outre, le Distributeur devra veiller à ce qu'aucun terme susceptible d'affecter l'image des Produits et/ou de la marque Lilliputiens et/ou considéré comme dévalorisant ou tapageur ne figure sur le site internet du Distributeur ou dans son nom de domaine (tels que, notamment, les termes «hard/super/discount», «occasions»...). Les Produits ne pourront pas non plus servir de produits d'appel pour d'autres produits commercialisés sur le site internet du Distributeur.

L'écran d'accueil du site internet du Distributeur ne pourra pas recourir à des messages clignotants, lumineux ou tapageurs. Le Distributeur ne pourra pas avoir recours à des «pop-up» qui ne se rapporteraient pas directement à l'univers des Produits.

Un lien hypertexte renvoyant au site de Lilliputiens (www.lilliputiens.be) devra figurer en entrée de l'espace dédié à la marque Lilliputiens sur le site internet du Distributeur ou en entrée de la sous-famille concernant les Produits de la marque Lilliputiens.

Conformément à la législation en vigueur, les coordonnées complètes de la société ou de la personne physique exploitant le Point de Vente devront figurer en évidence sur le site internet du Distributeur (à savoir : nom/prénom ou raison sociale/dirigeant légal, adresse physique/siège social, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse courriel, n° de TVA, les horaires d'ouverture du Point de Vente, ...).

Le Distributeur veillera à ce que ni les liens opérés avec des sites marchands ou non-marchands, ni les référencements payants ou ayant nécessité une démarche volontaire du Distributeur auprès des moteurs de recherche, des sites de référencement et/ou des sites de mise en relation entre le Distributeur et les consommateurs, ne portent préjudice à JURATOYS, à ses Produits ou à ses marques. A cette fin, le Distributeur s'interdit notamment, mais non exclusivement, d'utiliser la marque Lilliputiens ou toute autre marque de Lilliputiens pour le référencement :

- en association avec des marques de produits ne relevant pas de la catégorie des Produits;
- en association avec des marques dévalorisantes pour Lilliputiens, ses marques ou les Produits;
- en association avec une autre entité que celle du Distributeur ;
- en association avec des termes, mots et/ou expressions n'ayant pas de lien direct avec les Produits et ne respectant pas l'image de qualité et de prestige des Produits et des marques de Lilliputiens.

Préalablement à toute utilisation à des fins de référencement, le Distributeur s'engage à transmettre à JURATOYS les mots clés, associations de mots, expressions et/ou phrases qu'il compte utiliser pour référencer la marque Lilliputiens en association avec des marques de produits ne relevant pas de la catégorie des Produits Lilliputiens;

- en lien avec des marques dévalorisantes pour JURATOYS, ses marques ou les Produits;

JURATOYS

Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €

RCS de Lons le Saunier 453 389 660

Siège social : 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET, France

- en lien avec une autre entité que celle du Distributeur ;
- en lien avec des termes, mots et/ou expressions n'ayant pas de lien direct avec les Produits et ne respectant pas l'image de qualité et de prestige des Produits et des marques de JURATOYS.

Par ailleurs, le Distributeur doit veiller à ce que l'utilisation de la marque Lilliputiens limite le référencement du site du Distributeur au domaine de la vente des Produits et interdise le renvoi vers des domaines qui seraient dévalorisants pour JURATOYS, ses Produits et/ou ses marques.

JURATOYS ne pourra s'opposer à l'utilisation de la marque Lilliputiens et/ou de toute autre marque de JURATOYS que s'il apparaît que cette utilisation contrevient aux éléments susvisés.

Dans la pratique, pour éviter d'éventuelles erreurs de compréhension et/ou formulation quant aux attentes et/ou demandes du consommateur et dans le but de lui apporter des réponses de qualité (lesquelles nécessitent une connaissance terminologique technique), le Distributeur déclinerà son site uniquement dans la (les) langues du territoire national de son siège social, tout en s'étant assuré de la pertinence des traductions effectuées. De même, il veillera à ce que la personne chargée de son site internet soit qualifiée et maîtrise cette (ces) langue(s).

Le Distributeur s'interdit de procéder à la vente et à la présentation des Produits sur un autre site internet que celui qui aura fait l'objet d'un agrément par JURATOYS.

Le Distributeur devra soumettre, trois mois à l'avance, toute modification de la configuration de son site internet, de sa dénomination ou de son adresse (qui avaient toutes été précédemment approuvées par JURATOYS) par écrit à Lilliputiens. Il y joindra tous les éléments et maquettes relatifs à cette modification. En cas d'accord pour la modification de la configuration, de la dénomination ou de l'adresse de son site internet, le Distributeur devra cesser la vente des Produits sur le site internet qui bénéficiait jusqu'alors de l'agrément, sauf accord préalable écrit de JURATOYS.

La présentation des produits

Sauf accord préalable écrit de JURATOYS dans le cadre d'une stratégie d'annonce, le Distributeur s'engage à ne faire figurer sur son site que les Produits dont il a la disponibilité effective ou ceux dont il peut s'assurer, sans aléa possible et sauf cas de force majeure, de la livraison au consommateur dans les délais et conditions prévues ci-dessous et en tout cas dans un délai qui ne soit pas supérieur aux produits des autres marques figurant sur son site. Le Distributeur s'engage donc à ne présenter que les Produits effectivement disponibles sur le Point de Vente en quantité suffisante pour répondre à la demande normale du consommateur. Il s'engage donc à ce que les Produits ne servent en aucun cas comme produit d'appel.

Le Distributeur devra respecter les normes et codes graphiques de Lilliputiens. En particulier, les Produits devront apparaître sur fond clair, sans messages, logos ou textes lumineux ou clignotants. Les codes couleurs utilisés pour les textes devront être sobres. Les mentions qui devront figurer sur le site internet du Distributeur sont au minimum: le nom du Produit, sa description précise et complète, les détails techniques (âge conseillé, indications de lavage, dimensions, ...), plusieurs photos détaillées reflétant l'aspect qualitatif, ludique et éducatif du Produit, le prix de vente au détail. Les photographies utilisées devront impérativement être celles fournies par JURATOYS, toute autre présentation des Produits par le Distributeur devant être préalablement approuvée par Lilliputiens. Les logos utilisés devront systématiquement être les logos originaux. En raison de la haute qualité des Produits, les textes descriptifs des Produits devront être ceux fournis par JURATOYS, à l'exclusion des références tarifaires. Toute présentation de Produits ou présentation graphique de la marque Lilliputiens qui n'aurait pas été fournie directement par JURATOYS devra, avant diffusion, être préalablement approuvée par écrit par JURATOYS.

La marque Lilliputiens, fera l'objet d'un traitement égal à celui des autres marques en ce qui concerne la position du logo de la marque, le moteur de recherche, le tri des produits, la qualité de l'image du produit, la description du produit.

Si le Distributeur propose un dispositif de recherche ou un filtre des marques, la marque Lilliputiens doit y figurer clairement. Toute fonction de recherche proposée sur le site doit permettre aux consommateurs de rechercher les Produits par la biais du filtre « Lilliputiens », de sorte que ces Produits ne soient jamais affichés à côté d'autres produits dont l'image n'est pas conforme à celle des Produits et de la marque Lilliputiens.

JURATOYS

Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €

RCS de Lons le Saunier 453 389 660

Siège social : 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET, France

Communication et Politique commerciale

Les photographies, films ou animations réalisés par JURATOYS pour promouvoir les Produits ou la marque Lilliputiens pourront être incorporés au site du Distributeur après accord de JURATOYS.

Toute communication publicitaire devra respecter l'image de marque et l'identité des Produits et de la charte graphique de la marque Lilliputiens. La publicité ne pourra pas induire de confusion entre les Produits de la marque Lilliputiens et d'autres produits. Le Distributeur soumettra dès lors, par écrit à JURATOYS, tout projet promotionnel ou publicitaire non tarifaire, afin d'obtenir un accord préalable quant à sa forme et son contenu. La communication publicitaire du Distributeur ne pourra pas s'effectuer dans des conditions tapageuses et elle devra préserver l'égalité de traitement avec les produits d'autres marques, même dans le cadre de publicités tarifaires.

Dès son lancement, le Distributeur s'efforcera d'offrir à la vente toute nouveauté de la gamme de Produits mise sur le marché par Lilliputiens.

L'espace de conseil

Le site internet du Distributeur devra permettre au consommateur de disposer de conseils (par chat, téléphone ou email) identiques à ceux auxquels il pourrait prétendre en se rendant dans le Point de Vente.

Ainsi, devront figurer sur le internet du Distributeur: les coordonnées de son service de conseil téléphonique, disponible pendant les horaires d'ouverture du Point de Vente et, en tout cas, entre 9h00 et 19h00 les jours ouvrés, avec un numéro d'appel gratuit ou au tarif d'une communication téléphonique non surtaxée. En dehors des heures de disponibilité du service de conseil téléphonique, le Distributeur devra disposer d'un service de messagerie vocale comportant un engagement de réponse dans les 24 heures ouvrées, ce délai étant rallongé de 24 heures en cas de jour férié précédent ou succédant à un dimanche, et une adresse contact internet à laquelle le consommateur pourra adresser des messages et, notamment, des demandes d'information sur les Produits et des demandes de conseils personnalisés, auxquels une réponse devra être réservée dans un délai maximum de 24 heures ouvrées, ce délai étant rallongé de 24 heures en cas de jour férié précédent ou succédant à un dimanche. Le Distributeur pourra également mettre à disposition un service de messagerie directe (« chat »).

Le site internet du Distributeur devra être désactivé pendant les périodes de fermeture du Point de Vente s'il n'est pas en mesure de fournir les conseils appropriés et individualisés au consommateur dans les délais et conditions prévus ci-avant. En particulier, le site internet du Distributeur devra être désactivé pendant ses périodes de congés et/ou en cas d'absence de la personne qualifiée qui est en charge du site internet du Distributeur.

Ventes

Le Distributeur s'engage à ne vendre les Produits que dans son Point de Vente et sur son site internet, à l'exclusion de tout autre lieu. Il les vend exclusivement sous leur présentation d'origine, tels qu'ils ont été fournis par JURATOYS.

Le prix de vente affiché sur le site du Distributeur ne pourra pas inclure les frais de transport, qui devront être indiqués de manière distincte.

JURATOYS

Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €

RCS de Lons le Saunier 453 389 660

Siège social : 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET, France

Le Distributeur s'engage à ne vendre les Produits qu'au consommateur final et au détail. Il doit être particulièrement vigilant et s'engage à ne satisfaire que des demandes semblant normales pour cette catégorie d'acheteurs. Ainsi, le Distributeur devra immédiatement informer JURATOYS lorsque les quantités commandées dépassent dix (10) unités de même référence par commande et/ou lorsqu'un même acheteur effectue un nombre de commandes semblant dépasser le caractère d'une demande normale pour un consommateur final.
=il faudra supprimer cette phrase pour les CGV grossistes FR et EXPORT

Le Distributeur s'engage à ne vendre les Produits que sur son territoire d'appartenance (tel qu'il ressort des Conditions Particulières ou à défaut sur le territoire national de son siège social), les autres territoires étant réservés à des distributeurs exclusifs. Le Distributeur s'interdit de procéder à des ventes actives en dehors de son territoire d'appartenance. A titre d'exemple, le Distributeur s'interdit d'utiliser des bandeaux visant un territoire particulier placés sur les sites internet de tiers. Il s'interdit également de payer un moteur de recherche ou un fournisseur d'espace publicitaire en ligne pour diffuser une publicité spécifiquement destinée aux utilisateurs établis sur un territoire étranger au sien.

Le Distributeur s'interdit de mettre en vente, même à prix réduit, un Produit défraîchi ou altéré, quelle que soit la raison de cette altération.

Le Distributeur devra exploiter son site internet, sous son entière responsabilité. A ce titre, il devra se conformer à la législation et à la réglementation en vigueur, que ce soit dans le processus de vente ou dans ses conditions générales de vente. Il devra donc respecter, sans que cette liste soit limitative :

- les dispositions relatives à la vente à distance en ligne ;
- les dispositions en matière de protection du consommateur ;
- les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles et à la protection de la vie privée ;
- les dispositions légales et réglementaires sur les prix, la publicité et plus généralement les pratiques commerciales.

En outre, avant toute vente sur son site internet, le Distributeur devra s'assurer qu'il dispose de l'identité et des coordonnées complètes de l'acheteur.

Le Distributeur s'engage à informer JURATOYS immédiatement et par écrit de toutes observations ou de tous commentaires, en rapport avec l'emploi de ses Produits, émanant des consommateurs. Si, par impossible, un incident consécutif à l'utilisation d'un des Produits devait survenir ou si un défaut essentiel devait se révéler, le Distributeur devra prévenir JURATOYS immédiatement et par écrit.

Dans l'hypothèse où un consommateur situé en dehors du territoire du Distributeur solliciterait ce dernier pour procéder à la vente des Produits, il devra préalablement s'assurer de la conformité de son site internet, de ses conditions générales de vente, de ses conditions de vente à distance en ligne, de ses conditions de protection de la vie privée et des données personnelles avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur sur le territoire duquel est situé le domicile du consommateur, et pouvoir en justifier à la première demande de JURATOYS. Il devra, en outre, s'assurer que les Produits peuvent bien faire l'objet d'une commercialisation sur le territoire où est situé le domicile du consommateur, compte-tenu de la législation et de la réglementation en vigueur sur ce territoire.

Toute mention figurant sur le site du Distributeur, qui serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur au moment où JURATOYS constate une infraction, permettra à cette dernière de résilier le Contrat immédiatement et de plein droit compte-tenu de l'atteinte qui serait portée à l'image de marque des Produits et à la marque Lilliputiens.

JURATOYS

Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €

RCS de Lons le Saunier 453 389 660

Siège social : 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET, France

Le Distributeur devra adresser à JURATOYS, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, un rapport sur les ventes annuelles des Produits effectuées par l'intermédiaire de son site Internet, en les classant par référence de Produits.

Livraison

Le Distributeur devra s'assurer du suivi des commandes passées par le consommateur en ligne jusqu'à leur livraison au consommateur.

Le Distributeur devra expédier les Produits proposés et vendus en ligne dans des délais et aux coûts standards pratiqués dans le commerce électronique et conformément à l'information donnée aux consommateurs dans ses conditions générales de vente. En tout état de cause, les délais de livraison ne pourront pas excéder 7 jours ouvrés suivant le jour de la commande de l'acheteur et, par conséquent, le Distributeur devra toujours détenir en stock les Produits qui sont mis à la vente sur son site et si les Produits ne sont pas de stock, le Distributeur devra l'indiquer clairement sur le site.

Sécurisation/ paiement en ligne

Le site internet du Distributeur doit être hébergé sur des serveurs sécurisés équipés d'une technologie industrielle de cryptage standard ou permettant les paiements sécurisés en ligne.

La sécurisation de la procédure de paiement en ligne devra être conforme aux techniques de sécurisation certifiées et approuvées par les établissements bancaires.

Ventes via les places de marché internet et sites internet tiers

La sécurité des consommateurs, le respect des valeurs de la marque et la préservation de l'image de la marque Lilliputiens contribuent à sa reconnaissance nationale et internationale. La haute qualité des Produits impose que leur commercialisation, y compris sur internet, soit confiée à un personnel qualifié, capable de dispenser des informations pertinentes aux consommateurs. Afin de répondre à ces exigences, JURATOYS a établi des critères qualitatifs objectifs, adaptés à la spécificité des Produits et à leur commercialisation sur internet, , que le Distributeur doit respecter s'il désire vendre les Produits sur internet. Ces principes sont d'autant plus importants pour le Distributeur qui souhaite vendre les Produits via les places de marché internet et les sites internet tiers (ci-après les « Marketplaces »).

Par conséquent le Distributeur souhaitant prétendre à la représentation de la marque sur les Marketplaces devra adhérer et respecter les conditions suivantes :

Respecter *mutatis mutandis* des conditions stipulées dans « **Ventes via le site Internet du Distributeur** » et ce, sans préjudice des conditions additionnelles et/ou différentes mentionnées ci-après.

Posséder un entrepôt dédié au stockage des Produits dans un environnement prévu à cet effet, en zone commerciale ou industrielle (excluant les remises arrière de magasin, les dépendances de résidences privées, etc..), afin de posséder un stock suffisant, de préserver la qualité des Produits, de leurs emballages et maîtriser ainsi l'image de la marque Lilliputiens.

Être enregistré publiquement comme entreprise de vente à distance, de commerce de détail par Internet (e-commerce) ou de qualification équivalente dans le pays du Distributeur, afin d'affirmer le caractère professionnel de l'activité de vente à distance et garantir les assurances et aspects administratifs inhérents.

Posséder en stock au minimum 80% de la collection permanente des Produits (dont la totalité des 2 dernières collections), afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement à la demande des consommateurs sur les Places de marché Internet.

Ne pas réaliser de promotion active des Produits sur des sites étrangers sans accord préalable de JURATOYS pour éviter d'atteindre spécifiquement un territoire ou une clientèle allouée exclusivement à d'autres distributeurs.

Les Marketplaces autorisés par JURATOYS ne peuvent en aucun cas évoquer la notion de discount (exemples : Ebay, Cdiscount...), ou une stratégie de vente basée sur le prix (exemples : Rue du commerce, Rakuten ...) ou une stratégie associée aux enseignes de la grande distribution (exemples : Auchan, Chronodrive, Carrefour...) et aux enseignes spécialisées non associées à l'univers de la marque Lilliputiens (Conforama, Darty, Pixmania ...).

Lilliputiens a recensé les Marketplaces qui respectent les valeurs de ses marques et de ses Produits, et continuent d'offrir un gage de qualité, service et sécurité aux consommateurs. Il s'agit actuellement d'Amazon, La Fnac, Galeries Lafayette/Redoute et Natures et Découvertes. Tout autre Marketplace n'est pas autorisé sauf accord préalable de JURATOYS.

JURATOYS

Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €

RCS de Lons le Saunier 453 389 660

Siège social : 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET, France